

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Diplomatische Vertretung
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Barras, François
Bernet, Samuel
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Bühlmann, Marc
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Escher, Regina
Gsteiger, Christian
Hirter, Hans
Huguenet, François
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Bernet, Samuel; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Escher, Regina; Gsteiger, Christian; Hirter, Hans; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian; Ziehli, Karel 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Diplomatische Vertretung, 1980 - 2022.
Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Politische Grundfragen	1
Landes- und Weltausstellungen	1
Image der Schweiz im Ausland	2
Rechtsordnung	2
Öffentliche Ordnung	2
Institutionen und Volksrechte	3
Parlamentsmandat	3
Aussenpolitik	3
Beziehungen zur EU	5
Beziehungen zu internationalen Organisationen	6
Zwischenstaatliche Beziehungen	6
Auslandsschweizer	16
Entwicklungspolitik	17
Aussenwirtschaftspolitik	17
Landesverteidigung	17
Landesverteidigung und Gesellschaft	17
Militäreinsätze	17

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
SBFI	Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation
SNF	Schweizerischer Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung
UNESCO	Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
NATO	North Atlantic Treaty Organization
DEH	Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
PKK	Kurdische Arbeiterpartei
BIGA	Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit
BAWI	Bundesamt für Aussenwirtschaft
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
UdSSR	Sowjetunion
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
MoU	Memorandum of Understanding (Absichtserklärung)

DFE	Département fédéral des finances
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
DDA	Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
PKK	Parti des travailleurs du Kurdistan
OFIAMT	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
OFAEE	Office fédéral des affaires économiques extérieures
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
MoU	Memorandum of Understanding (Protocole d'entente)

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Politische Grundfragen

Landes- und Weltausstellungen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.09.2017
KAREL ZIEHLI

Le Conseil national accepte de délivrer une **demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 12.75 millions pour participer à l'exposition universelle de catégorie A organisée à Dubaï en 2020 et 2021**. Le Conseil fédéral assure que la moitié des coûts sera assumée par des tiers, ce qui permettra de réduire sensiblement le montant que la Confédération investira dans cette manifestation. Comme rappelé par le rapporteur francophone de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC), Fathi Derder (fdp/plr, VD), ce montant est bien inférieur au budget alloué au pavillon suisse lors de la dernière exposition universelle ayant eu lieu à Milan en 2015.

Le député Derder ainsi que la rapporteuse germanophone de la commission, Kathy Riklin (cvp/pdc, ZH), ont rappelé les opportunités que représente une telle manifestation pour la Suisse. D'un point de vue diplomatique, tout d'abord, la Suisse peut se profiler en tant que fournisseur de bons offices dans cette région chamboulée par les conflits, les guerres (notamment celle qui fait rage au Yémen et dans laquelle les Emirats arabes unis sont impliqués) et les tensions (avec le Qatar et l'Iran). Le conseiller fédéral Didier Burkhalter précise, par ailleurs, que l'une des thématiques abordées par le pavillon suisse sera l'eau comme source de paix. Le Parti socialiste et les Verts voient eux d'un mauvais oeil cette implication des Emirats arabes unis dans ces conflits et estiment qu'il est discutable de participer à une manifestation organisée par un tel pays. Ces tensions sont également source d'inquiétudes pour l'Union démocratique du centre qui y voit un danger pour la sécurité de la manifestation. La députée Glauser-Zufferey estime, de plus, que si les tensions augmentent, il y a un risque que les sponsors se désengagent, obligeant de ce fait la Confédération à payer plus que prévu – un point que le chef du Département fédéral des affaires étrangères a immédiatement relativisé, précisant que divers scénarios ont été simulés et qu'en cas d'annulation la Confédération ne payerait que ce qui aura été construit.

Cette manifestation est, de plus selon Didier Burkhalter, aussi l'occasion de promouvoir les valeurs qui font la Suisse, telles que les droits de l'Homme. Cet aspect est également pointé du doigt par le PS, les Verts ainsi qu'Amnesty International qui soulèvent, tous trois, les problèmes que connaît le pays en la matière. L'organisation spécialisée dans la défense des droits de l'Homme estime toutefois qu'un boycott serait contreproductif et adopte la même position que les deux partis de gauche, à savoir, profiter de cette occasion pour thématiser ces questions-là. Didier Burkhalter souligne que les Emirats arabes unis ont récemment adopté une nouvelle loi sur la protection des travailleurs, et cela très probablement grâce à la pression internationale. De plus, les entreprises qui construiront le pavillon suisse seront soumises à plusieurs clauses permettant d'éviter tout abus.

Les deux rapporteurs de la commission compétente ont finalement insisté sur les opportunités économiques que représente une telle manifestation. 2.5 millions de visiteurs sont attendus sur le stand suisse (soit un dixième du total de visiteurs estimé) ce qui représente une exposition médiatique et touristique très intéressante. De plus, les Emirats arabes unis sont le premier partenaire économique de la Suisse au Moyen-Orient. Les échanges entre les deux pays se sont élevés à 9 milliards de francs en 2016, avec un balance commerciale favorable à la Suisse de 1.5 milliard. Cette exposition est donc l'occasion de renforcer ce partenariat économique privilégié et de profiler la Suisse comme un pays d'innovation, dans cette manifestation ayant pour thématique principale "Connecter les esprits, construire le futur".

Avec le soutien des fractions vertes-libérales, libérales-radicales, démocrates chrétiens et bourgeoises démocrates, un soutien sous condition du parti socialiste et des verts (qui veulent tous deux que la Suisse utilise cette exposition pour promouvoir ses valeurs démocratiques et humanistes) ainsi qu'un soutien d'une partie de l'union démocratique du centre, cette demande de crédit est largement plébiscitée par 128 voix contre 26 et 26 – ces dernières provenant principalement des rangs de l'UDC et du PS.

Les visiteurs profiteront donc d'un pavillon suisse aux courbes inspirées des tentes des Bédouins et dans lequel il sera possible de faire une forme de randonnée à travers la Suisse, avec en guise d'entrée – comme présenté dans les médias par le chef de Présence Suisse Nicolas Bideau – les salines de Bex suivi, entre autres, de la projection des plus beaux paysages qui constituent la Suisse.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.12.2017
SAMUEL BERNET

Das Geschäft war im Ständerat völlig unbestritten: Mit 39 zu 0 Stimmen (1 Enthaltung) schloss sich der Ständerat dem Nationalrat an und stimmte der Teilnahme der Schweiz an der **Weltausstellung Dubai 2020** und dem dafür vom Bundesrat beantragten Verpflichtungskredit von CHF 12.75 Mio. einstimmig zu. Damit war der Antrag vom Parlament bewilligt und das Geschäft erledigt.²

Image der Schweiz im Ausland

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.09.2019
CHRISTIAN GSTEIGER

Mitte Juni 2019 wurde die neue **Schweizer Botschaft in Moskau** eingeweiht. Wie die Westschweizer «Liberté» kurz darauf kritisch berichtete, sei die **Eröffnung von Sponsoren mitfinanziert** worden, unter anderem vom Tabakmulti Philip Morris und dem Rohstoffhändler Glencore sowie von weiteren Unternehmen wie ABB, Stadler oder Victorinox. Unter den Geldgebern befinde sich auch der dem russischen Präsidenten Wladimir Putin nahestehende russische Oligarch Gennady Timochenko. Das EDA habe in einer Stellungnahme gegenüber der Tamedia-Gruppe unterstrichen, dass die Eröffnung standardmässig stattgefunden habe und dass es im Sponsoring «rien d'anormal» sehe. Denn Timochenko setze sich für den Dialog zwischen Russland und Europa ein, ausserdem sei die Schweiz von den internationalen Sanktionen gegen Russland oder den russischen Gegensanktionen ausgenommen. So sei das Sponsoring als Investition zu sehen, um nebst den diplomatischen auch die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen der Schweiz und Russland zu stärken.

Im August griffen die Aargauer Zeitung und das St. Galler Tagblatt das Thema erneut auf, nachdem bekannt geworden war, dass der Tabakkonzern Philip Morris als «Main Partner» der Landesausstellung in Dubai hätte auftreten sollen, wo er das Image der Schweiz für Werbezwecke hätte nutzen können. Wegen der andauernden Kritik seitens der Presse und der Politik, letztlich auch aus Angst vor einem Imageschaden für die Schweiz, gab Bundesrat Ignazio Cassis bekannt, dass man sich vom Sponsor Philip Morris trennen werde.

Die Kritik an der Sponsoringpraxis des Bundes veranlagte Cassis schliesslich dazu, die dem EDA untergeordnete Organisation «Präsenz Schweiz» damit zu beauftragen, bis Ende 2019 das bestehende Sponsoring-Handbuch zu überprüfen und gegebenenfalls zu aktualisieren.³

Rechtsordnung

Öffentliche Ordnung

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 17.12.1993
HANS HIRTER

Zu gewalttätigen Auseinandersetzungen kam es auch im Rahmen von europaweit ausgeführten **Aktionen von Kurden gegen türkische Einrichtungen**. In Bern, wo kurdische Demonstranten auf das türkische Botschaftsgelände einzudringen versuchten, schossen Botschaftsangestellte in die Menge und verletzten dabei mehrere Demonstranten und einen Polizisten, wobei ein Kurde seinen Schussverletzungen erlag. Da die Türkei auf der diplomatischen Immunität ihrer Botschaftsangestellten beharrte, konnten die Schützen strafrechtlich nicht zur Verantwortung gezogen werden. Im Herbst kam es an verschiedenen Orten in der Schweiz wie auch in Deutschland, Österreich, Grossbritannien und Dänemark zu weiteren Brandanschlägen gegen türkische Büros, Geschäfte und Vereinslokale. Die Ermittlungsbehörden nahmen an, dass auch hinter diesen Anschlägen die Kommunistische Arbeiterpartei Kurdistans (PKK) stand. Der Bundesrat beschloss, im Gegensatz zu den Regierungen Deutschlands und Frankreichs, auf ein Verbot der PKK einstweilen zu verzichten, diese aber intensiver zu überwachen als bisher, und die diesbezügliche Koordination mit den Polizeibehörden anderer europäischer Staaten zu verstärken.⁴

Institutionen und Volksrechte

Parlamentsmandat

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 24.09.2013
MARC BÜHLMANN

Anfang Berichtjahr beschloss das Büro des Ständerats unter Zustimmung des Schwesterbüros die Position des oder der Verantwortlichen für den Bereich **internationale Beziehungen des Parlamentes** zu stärken, indem dieser Person der Botschaftertitel verliehen wird. Der Bundesrat zeigte sich in seiner Stellungnahme bereit, im Sinne einer einmaligen Ausnahme diesen Titel zu verleihen, damit der Zugang zu ausländischen Amtskolleginnen und -kollegen erleichtert werde. Die Regierung wies allerdings darauf hin, dass die Vertretung der Schweiz nach aussen und der völkerrechtliche Verkehr mit anderen Staaten dem Bundesrat alleine vorbehalten seien. Weil durch die durch den Bundesrat erfolgte Titelverleihung das wesentliche Ziel der Initiative bereits erreicht war, wurde der Entwurf für eine entsprechende Verordnung im September wieder zurückgezogen.⁵

Aussenpolitik

Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.01.1991
ANDRÉ MACH

Après l'**échec des pourparlers de paix** entre les ministres des affaires étrangères américain et irakien qui se sont tenus à Genève au début du mois de janvier, le déclenchement d'un conflit armé dans le Golfe était devenu quasiment inévitable. Le Conseil fédéral a proposé en vain aux deux protagonistes de jouer le rôle de médiateur ou d'intermédiaire en offrant ses services si l'une des parties l'estimait utile. R. Felber a encore eu un entretien avec le secrétaire général des Nations Unies peu avant que celui-ci ne s'envole vers Bagdad pour une mission de la dernière chance. Quelques jours avant l'expiration de l'ultimatum du 15 janvier posé par le Conseil de sécurité de l'ONU pour le retrait des troupes irakiennes du Koweït, les diplomates suisses en poste à Bagdad ont quitté l'Irak.⁶

POSTULAT
DATUM: 27.09.1994
LIONEL EPERON

La Chambre des cantons a transmis un **postulat Simmen** (pdc, SO) priant le gouvernement de présenter un projet sur la **politique du personnel** au sein du DFAE. Il s'agit, entre autres, de déterminer combien d'ambassades la Confédération entend entretenir et quel profil devront avoir les diplomates à l'avenir.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.12.1994
LIONEL EPERON

Outre ces réformes structurelles, Flavio Cotti souhaite **modifier les modalités d'accès à la diplomatie** en permettant à des personnalités du monde politique et économique d'être nommées au rang d'ambassadeur sans avoir suivi la filière traditionnelle. Par cette nouvelle politique - qui a conduit à la nomination du secrétaire général du DFAE Alfred Defago au consulat général de New-York avec titre d'ambassadeur, de l'industriel Uli Sigg à l'ambassade de Suisse en Chine et de la socialiste Gret Haller en tant que représentante permanente au Conseil de l'Europe - le chef du DFAE entend ainsi attirer vers la diplomatie des compétences nouvelles. Ce recrutement hors du corps des diplomates a suscité l'inquiétude et un certain mécontentement parmi les ambassadeurs de carrière qui ont redouté que la nomination de diplomates "hors sérail" à des postes importants ne leur porte préjudice. Flavio Cotti a également voulu soumettre les représentations suisses à l'étranger à évaluation en créant un inspectorat diplomatique qui sera chargé de juger si les ambassades atteignent les buts politiques fixés.⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 10.09.1997
LIONEL EPERON

Dans un article paru dans le courant du mois d'août, le quotidien zurichois "**Neue Zürcher Zeitung**" a vertement critiqué la façon avec laquelle Flavio Cotti dirige le DFAE depuis sa restructuration en 1994. Intitulé "Des nouvelles de la cour du Grand Khan", l'article a en effet attribué une partie de la responsabilité des dysfonctionnements constatés dans les services de la diplomatie suisse à l'attitude du conseiller fédéral à l'égard de ses collaborateurs. Ces reproches ont aussitôt été réfutés par l'intéressé ainsi que par le PDC dont il est issu. Parallèlement à ces attaques, Flavio Cotti a en outre dû faire face **au mécontentement du corps des diplomates** suisses provoqué par l'annonce d'une réforme du système d'allocations de base pour les agents de la Confédération à l'étranger: Entrant en vigueur à partir du 1er janvier 1998, le nouveau régime permettra d'économiser quelque 7,2 millions de francs par année.⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.01.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Les **procédures en matière de visas** pour la Suisse ont été révisées. Dans une nouvelle ordonnance, le Conseil fédéral a accordé plus de compétences et une plus grande marge d'appréciation aux représentations suisses à l'étranger. Les personnes désireuses de venir en Suisse devront dorénavant déposer leurs demandes auprès de la représentation suisse pour leur lieu de domicile. Le gouvernement a également remplacé le principe de l'invitation écrite par une garantie de prise en charge, par une personne privée ou une entreprise, des coûts occasionnels non couverts d'un maximum de 20'000 francs. C'est la représentation suisse concernée qui décide si cette garantie est nécessaire.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.04.2002
ROMAIN CLIVAZ

L'ambassadeur en Allemagne, **Thomas Borer, a finalement démissionné** suite à son rappel à la centrale. Il a été prié de rentrer à Berne en raison de sa gestion de la crise consécutive à des révélations du Sonntagsblick qui lui prêtait une liaison extraconjugale. Son refus de venir s'expliquer à Berne et d'envisager une nouvelle affectation ont poussé le chef du département à lui signifier son rappel. N'acceptant pas sa mutation, il a démissionné. Bien que critiqué par l'UDC, le Conseil fédéral, et plus particulièrement Joseph Deiss, a reçu le soutien de la CPE du Conseil national. Elle a estimé que le rappel de l'ambassadeur était justifié. Au-delà des derniers événements, c'est le comportement général de Thomas Borer, déjà remis à l'ordre l'an dernier, qui a été stigmatisé. Ce dernier aurait notamment critiqué ouvertement la stratégie du gouvernement dans sa négociation de l'accord aérien avec l'Allemagne.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.08.2002
ROMAIN CLIVAZ

Dans le courant de l'été que le ministère des affaires étrangères a été secoué par un nouveau scandale. **L'ambassadeur au Luxembourg, Peter Friedrich, a été mis en détention préventive** à Berne, soupçonné de blanchiment d'argent dans le cadre de transactions privées. Alerté par une banque du Grand Duché, le Ministère public de la Confédération s'était décidé à ouvrir une enquête. Suspendu dans un premier temps, il a finalement quitté les services diplomatiques d'un commun accord avec son employeur en prenant sa retraite anticipée. Il a été inculpé pour blanchiment et faux dans les titres. Tirant les premières conclusions de cette affaire, Joseph Deiss a rappelé à ses collaborateurs, lors de la traditionnelle conférence des ambassadeurs, la nécessité d'un renforcement des dispositions légales concernant leurs activités annexes. La CPE a par ailleurs déposé une motion (02.3388) priant le gouvernement de proposer des modifications légales allant dans le sens d'une interdiction de l'exercice d'activités lucratives par les diplomates.¹²

BERICHT
DATUM: 24.08.2002
ROMAIN CLIVAZ

Sans lien direct avec les dysfonctionnements avenus durant l'année sous revue, la Commission de gestion du Conseil national a publié un rapport intitulé : **Politique du personnel de carrière et organisation du service extérieur au Département fédéral des affaires étrangères**. Le texte propose de nombreux changements quant aux procédures de recrutement des diplomates et juge important de l'élargir en diversifiant les filières et en faisant appel à des personnes extérieures.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.05.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le DFAE a annoncé, le 17 mars 2003, le départ du personnel suisse (deux personnes) du **bureau de liaison de la Suisse à Bagdad**. Les conditions de sécurité insuffisantes, conséquence directe de l'imminence du conflit, ont motivé cette décision. Le personnel a été évacué vers Amman (Jordanie). La reprise des activités de ce bureau a été annoncée au début du mois de mai, après la chute du régime irakien. Sa direction a été confiée à un diplomate spécialiste du monde arabe, auquel ont été associés un coordinateur pour l'aide humanitaire, deux autres collaborateurs suisses ainsi que du personnel local.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 31.01.2004
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a approuvé la **révision totale de l'ordonnance** sur les émoluments à percevoir par les représentations diplomatiques et consulaires suisses. Les émoluments ont augmenté de quelque 25% au 1er mars (entrée en vigueur de l'ordonnance).¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.09.2004
ELIE BURGOS

Malgré des conditions de sécurité difficiles en Irak, le DFAE n'a pas jugé nécessaire de déplacer le diplomate en poste au **bureau de liaison de la Suisse à Bagdad**.¹⁶

POSTULAT
DATUM: 22.12.2011
ANITA KÄPPELI

Der Ständerat überwies im Dezember ein Postulat seiner APK, welches die Regierung beauftragt, im nächsten aussenpolitischen Bericht über das **schweizerische Aussennetz** Auskunft zu erteilen. Informiert werden soll darin über strategische Aspekte sowie über benötigte Ressourcen.¹⁷

MOTION
DATUM: 26.12.2013
EMILIA PASQUIER

Afin de réaliser les économies souhaitées par le parlement, le Conseil fédéral a annoncé la **fermeture de nombreux consulats**. Malgré sa volonté d'effectuer des économies, le Conseil national a accepté une motion Büchel (udc, SG) demandant l'instauration d'un moratoire qui empêcherait toute nouvelle fermeture de consulats jusqu'à la fin de la législature en cours. Les conseillers nationaux ont accepté cette motion contre l'avis du gouvernement par 137 voix contre 41 et 11 abstentions. Insistant sur l'importance de garder une cohérence dans les décisions politiques, le Conseil des Etats s'est opposé à son homologue en refusant la motion.¹⁸

Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le gouvernement suisse souhaiterait se rapprocher de l'UE dans le domaine de la sécurité afin de pallier aux inconvénients dus à son isolement dans le domaine des visas, de l'asile ou de la coopération policière et judiciaire. Le Conseiller fédéral Arnold Koller a affirmé vouloir réexaminer entièrement le système de sécurité intérieure suisse pour remédier aux limites actuelles dans la **lutte contre la criminalité internationale** et la **maîtrise des problèmes migratoires**. Une déclaration d'intention en vue de l'ouverture de pourparlers sur un accord parallèle de la Suisse à la Convention de Dublin (domaine de l'asile) aurait d'ailleurs dû être adjointe aux accords bilatéraux signés avec l'UE, mais les Quinze ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur un projet devant déboucher sur une convention permettant à la Suisse de sortir de son isolement en la matière. Par conséquent, Berne n'a pas souhaité entrer non plus en matière sur le thème de la fraude douanière comme le souhaitait Bruxelles. Au mois de novembre, la Commission européenne s'apprêtait à demander aux Quinze un mandat de négociation en vue de conclure avec la Suisse un accord d'entraide judiciaire en matière pénale pour protéger les intérêts financiers communautaires. La publication du rapport 1998 sur ce sujet a fait considérer à l'Unité de coordination de la lutte antifraude (UCLAF) – désormais rebaptisé Office européen de lutte anti-fraudes (OLAF) – que l'amélioration des instruments de coopération entre la Suisse et l'Union était une nécessité de première importance. En décembre, l'UE a finalement obtenu de la Suisse qu'elle ouvre des négociations sur le problème de la fraude douanière.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.01.2000
FRANÇOIS BARRAS

A noter aussi la nomination à Bruxelles du **nouvel ambassadeur helvétique auprès de l'UE**. Le Tessinois Dante Martinelli, après dix-neuf ans passés au Bureau de l'Intégration à Berne, a succédé à Alexis Lautenberg à la tête de la Mission suisse.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.10.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a donné son accord en fin d'année à l'**ouverture d'une délégation permanente de la Commission européenne** à Berne. Le gouvernement a salué cette prochaine ouverture, qui devrait faciliter les contacts entre la Suisse et l'UE et améliorer la compréhension mutuelle, et a ajouté que les intenses relations que la Suisse entretient avec l'UE devraient s'en trouver facilitées.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.10.2006
ELIE BURGOS

Ayant reçu l'agrément du Conseil fédéral, la **Commission européenne a nommé son premier ambassadeur en Suisse**, en la personne de l'Autrichien Michael Reiterer.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.04.2007
ELIE BURGOS

L'**ambassade de l'UE en Suisse** (Délégation de la Commission européenne en Suisse) a ouvert officiellement ses portes à Berne début avril. Elle a été inaugurée par la commissaire européenne aux relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner et par la Présidente de la Confédération, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey.²³

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.11.1994
LIONEL EPERON

Par mesure d'économie, le Conseil fédéral a décidé de **supprimer le poste d'ambassadeur** permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (**UNESCO**). Plusieurs démarches diplomatiques visant à infléchir cette décision ont alors été menées par la France et le directeur général de l'Unesco, Federico Mayor. La représentation de la Confédération auprès de cette organisation internationale a finalement été confiée à l'ambassadeur de Suisse à Paris Edouard Brunner, secondé par Madame Sylvie Matteucci-Keller qui a été élevée au rang d'ambassadeur.²⁴

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 08.12.1980
REGINA ESCHER

MIGRIERT Après qu'il est devenu manifeste que les otages américains n'étaient plus aux mains des étudiants mais que les dirigeants iraniens constituaient le moteur de cette affaire, des voix se sont élevées en Suisse pour critiquer le DFAE: les diplomates suisses, disaient-elles, devraient persister dans leur exigence de libération des otages et, devant le refus des Iraniens, déposer ensuite leur mandat de puissance protectrice; ne pas agir ainsi favoriserait en quelque sorte une violation durable du droit des gens. Le conseiller fédéral Aubert a répondu à une question semblable de V. Oehen (an, BE) en lui faisant remarquer qu'officiellement la situation n'avait pas changé depuis avril. Notre ministre des affaires étrangères a ajouté que le dépôt du mandat de puissance protectrice enlèverait toute crédibilité au principe de la disponibilité de la Suisse.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.12.1980
REGINA ESCHER

Depuis avril, **la Suisse représente officiellement les intérêts américains en Iran**. Les conditions dans lesquelles la Suisse a commencé à exercer son mandat de puissance protectrice ont été vraiment exceptionnelles: l'ambassade américaine était occupée; les diplomates américains étaient pris en otage. Malgré ces circonstances contraires au droit des gens, la Suisse a répondu affirmativement à la requête des Etats-Unis. En effet, notre pays ne saurait refuser ses bons offices et services précisément dans des situations difficiles, puisque le principe de disponibilité et sa longue tradition de puissance protectrice l'y obligent moralement. L'Iran a accepté que la Suisse représente les intérêts américains. Les différends concernant le séquestre des biens de l'ex-shah n'ont pas constitué un obstacle au mandat de la Suisse, étant donné que les Iraniens ont fait usage des voies de droit ordinaires, auxquelles le Conseil fédéral les avait renvoyés en 1979. Le mandat de puissance protectrice que remplit la Suisse consiste surtout en un rôle d'intermédiaire. Les efforts en vue d'obtenir la libération des otages ont dépassé le cadre ordinaire d'une représentation d'intérêts. Cependant, dans ces négociations, des diplomates suisses ont joué longtemps un rôle essentiel. Vers la fin de l'année, les Algériens ont pris le relais. Ils étaient en effet plus proche de la mentalité islamique et révolutionnaire des dirigeants iraniens et leurs chances d'aboutir à une solution étaient donc plus grandes. Après la libération des otages en janvier 1981, la Suisse est encore restée puissance protectrice des Etats-Unis en Iran.

Après qu'il est devenu manifeste que les **otages américains** n'étaient plus aux mains des étudiants mais que les **dirigeants iraniens** constituaient le moteur de cette affaire, des voix se sont élevées en Suisse pour critiquer le DFAE: les diplomates suisses, disaient-elles, devraient persister dans leur exigence de libération des otages et, devant le refus des Iraniens, déposer ensuite leur mandat de puissance protectrice; ne pas agir ainsi favoriserait en quelque sorte une violation durable du droit des gens. Le conseiller fédéral Aubert a répondu à une question semblable de V. Oehen (an, BE) en lui faisant remarquer qu'officiellement la situation n'avait pas changé depuis avril. Notre ministre des affaires étrangères a ajouté que le dépôt du mandat de puissance protectrice enlèverait toute crédibilité au principe de la disponibilité de la Suisse.²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.02.1992
ANDRÉ MACH

La reconnaissance des trois Etats baltes, des douze républiques de l'ex-URSS, puis, par la suite, des trois républiques de l'ex-Yougoslavie a posé certains **problèmes de financement et de personnel** lors de l'établissement de **relations diplomatiques** avec ces nouveaux Etats. En effet, le DFAE, qui estimait nécessaire la création d'environ 70 postes de diplomates et d'employés d'ambassade, a vu ses ambitions réduites par le DFF pour des motifs budgétaires. Face à l'impossibilité d'ouvrir des instances de représentation dans chacun de ces Etats, le Conseil fédéral a décidé de créer trois nouvelles ambassades en Lettonie, en Ukraine et en Albanie, et de transformer le consulat général de Zagreb en ambassade, laquelle sera responsable de la Croatie et de la Slovénie. L'ambassade suisse de Lettonie sera également responsable de la Lituanie; celle de la Finlande se chargeant de l'Estonie. A Kiev, la nouvelle ambassade s'occupera d'une ou deux républiques voisines; quant à l'ambassade de Moscou, qui sera renforcé en personnel, il continuera de s'occuper des autres républiques de l'exURSS.²⁷

INTERPELLATION / ANFRAGE

DATUM: 24.06.1993
ANDRÉ MACH

En guise de protestation contre la répression dont les **Kurdes** sont victimes en **Turquie**, les communautés kurdes de plusieurs pays européens ont organisé différentes actions contre les intérêts et les représentations turcs en Europe. En Suisse, les **manifestations** dans les villes de Berne, Zurich et Genève furent particulièrement violentes; un mort parmi les manifestants et 8 blessés ont été déplorés à Berne. Condamnant ce recours à la violence, le Conseil fédéral a mis en place un état-major de crise et le ministère public a ouvert une enquête sur le déroulement de la manifestation. Il a rapidement été établi que le service de sécurité de l'ambassade turque était responsable du décès du manifestant kurde.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.07.1993
ANDRÉ MACH

Après une semaine d'enquête qui ont révélé la gravité des faits et face à l'absence de volonté de collaboration des autorités turques, le Conseil fédéral a demandé la **levée de l'immunité diplomatique** de trois membres du **personnel de l'ambassade**, suspectés d'avoir tiré des **coups de feu** lors de la manifestation. En cas de non-réponse dans un délai de 48 heures, le gouvernement avait annoncé qu'il envisageait d'expulser les trois employés. Par ailleurs, il a décrété, par voie d'ordonnance, l'interdiction d'achat et de port d'arme pour les ressortissants turcs en Suisse et a pris des mesures pour renforcer la surveillance des organisations politiques kurdes. Refusant de satisfaire aux exigences helvétiques, les autorités d'Ankara ont décidé de rappeler en Turquie les trois membres de l'ambassade concernés. Après le nouveau refus des autorités turques concernant la levée de l'immunité diplomatique d'un quatrième fonctionnaire, le Conseil fédéral a transmis une note de protestation exprimant sa déception et son indignation. Le Ministère turc des affaires étrangères a rejeté cette intervention en reprochant à la Suisse de ne pas avoir assuré la sécurité de ses représentants à Berne lors de la manifestation et de violer les accords internationaux sur la lutte contre le terrorisme en tolérant des organisations extrémistes sur son territoire.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.09.1993
ANDRÉ MACH

Quelques semaines plus tard, sur une sollicitation du juge d'instruction bernois en charge du dossier, le Conseil fédéral a demandé au gouvernement turc la **levée de l'immunité diplomatique de l'ambassadeur turc** et d'un autre employé; il a jugé cette mesure nécessaire pour faire la lumière sur les circonstances exactes de l'affaire. Refusant de donner suite aux exigences helvétiques, les autorités d'Ankara ont rappelé leurs deux ressortissants et décidé de renvoyer à Berne l'ambassadeur suisse en Turquie ainsi que deux autres diplomates helvétiques. Le Conseil fédéral a vainement protesté contre cette décision.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.01.1994
LIONEL EPERON

Le **président du parlement chinois Qiao Shi** a effectué une **visite de quatre jours en Suisse** durant laquelle il a rencontré le président de la Confédération Otto Stich, le chef de la diplomatie helvétique et la présidente du Conseil national Gret Haller. Les entretiens ont principalement porté sur les droits de l'homme en Chine et au Tibet, les échanges économiques entre les deux pays, la réintégration de la Chine au sein du GATT ainsi que sur l'ouverture à Shanghai d'un consulat général suisse.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.08.1994

LIONEL EPERON

La Chambre d'accusation de la Cour suprême du canton de Berne a décidé de mettre un terme à **l'enquête sur les six diplomates turcs** tenus pour responsables de la fusillade survenue en juin 1993 devant l'ambassade de Turquie à Berne. Un manifestant kurde avait alors été tué. Le juge d'instruction bernois Peter Kunz a indiqué en effet qu'il était impossible de juger en Suisse les coupables présumés puisqu'il s'agissait exclusivement d'employés d'ambassade bénéficiant de l'immunité diplomatique et que la Turquie refusait de lever celle-ci. Le comportement des autorités turques dans le cadre de cette affaire a par ailleurs conduit les autorités judiciaires bernoises à renoncer à transmettre le dossier à Ankara.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.11.1994

LIONEL EPERON

Par ailleurs, des révélations du "Nouveau Quotidien" quant à l'utilisation des locaux de la représentation suisse à Kigali par un extrémiste hutu, **Origène Murenzi**, ont également conduit à l'ouverture d'une enquête interne confiée à la DDA. Celle-ci a conclu que rien de sérieux n'avait pu être prouvé ou reproché à l'avocat hutu et que les révélations du quotidien romand n'étaient que des rumeurs. Le dossier Origène Murenzi a été classé.³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.12.1994

LIONEL EPERON

Les autorités fédérales ont décidé de procéder, d'ici à fin 1996, à la fermeture des **ambassades de Suisse** à Luanda (Angola), Yaoundé (Cameroun) et Panama, ainsi qu'à l'ouverture d'un consulat général à Shanghai (Chine). L'ambassade de Suisse à Beyrouth (Liban) sera, quant à elle, réouverte. En revanche, les consulats généraux établis à Windhoek (Namibie), Bregenz (Autriche), Curitiba (Brésil), Dijon et Le Havre (France), ainsi que le bureau des visas de Casablanca (Maroc) seront supprimés. La Confédération a, par ailleurs, créé un **bureau de liaison** à Jéricho auprès des autorités autonomes palestiniennes.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.04.1995

LIONEL EPERON

Signe de l'approfondissement des relations entre la Confédération et la Chine, les autorités des deux pays ont multiplié leurs contacts bilatéraux durant l'année sous revue. En visite officielle en Suisse au mois de janvier, le vice-premier ministre chinois **Zhu Rongji** a tout d'abord rencontré les conseillers fédéraux Jean-Pascal Delamuraz, Flavio Cotti et Kaspar Villiger ainsi qu'une vingtaine de personnalités du monde de la banque, des assurances, de l'industrie et du commerce helvétique. Puis ce fut au tour des autorités fédérales de se déplacer en Chine lors des visites officielles de Flavio Cotti, puis Jean-Pascal Delamuraz. A la tête d'une délégation composée de représentants des mondes diplomatique et économique, le chef du DFAE - qui par deux fois en 1994 avait dû annuler une rencontre avec les dirigeants chinois - s'est dans un premier temps rendu à Pékin où il s'est entretenu notamment avec le premier ministre **Li Peng** et le ministre des affaires étrangères **Qian Qichen**. Egalement de passage à Shanghai, Flavio Cotti y a rouvert le consulat général helvétique avant de conclure sa visite de cinq jours dans la république populaire par une halte à Hong Kong.³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.08.1995

LIONEL EPERON

Face à l'ampleur du conflit en ex-Yougoslavie, de nombreuses **actions de solidarité** ont été entreprises en Suisse. Hormis plusieurs manifestations dans les villes de Zurich, Berne, Genève et Lausanne ainsi qu'une récolte de fonds organisée sous les auspices de la Chaîne du Bonheur, le magazine L'Hebdo a lancé, fin juillet, un appel en faveur de la Bosnie-Herzégovine requérant du Conseil fédéral une prise de position déterminée par rapport au conflit, de même que l'ouverture immédiate d'une **ambassade helvétique à Sarajevo**. A la suite du lancement de cette pétition qui, soutenue par des représentants des quatre partis gouvernementaux, devait récolter près de 12 000 signatures, les autorités fédérales ont rendu publique leur décision de charger l'ambassadeur Adolf Lacher, en poste à Vienne, de représenter la Suisse en Bosnie. De retour de Sarajevo où il s'était rendu pour présenter ses lettres de créance, le nouvel ambassadeur de Suisse en Bosnie a fait part du souhait des autorités bosniaques de voir s'ouvrir une ambassade suisse au sein même de la capitale assiégée. Dans l'optique de répondre à cette attente ainsi que de satisfaire aux requêtes relayées par L'Hebdo, le gouvernement a choisi d'ouvrir une représentation helvétique à Sarajevo à la tête de laquelle a été placé un chargé d'affaires. L'ambassadeur de Suisse en Bosnie-Herzégovine continuera, pour sa part, d'exercer ses activités depuis la capitale autrichienne. La décision du Conseil fédéral a été saluée tant par les autorités bosniaques que par les partisans d'un engagement plus marqué de la Confédération dans le conflit yougoslave.³⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 29.05.1996
LIONEL EPERON

En poste à Sarajevo en tant que chargé d'affaires ad interim depuis novembre 1995, Christian Hauswirth a été nommé **ambassadeur de Suisse en Bosnie**. Cette décision du Conseil fédéral est à mettre en relation avec son intention de développer les relations bilatérales avec ce pays en voie de normalisation après quatre années de guerre. Rappelons que le poste d'ambassadeur de Suisse en Bosnie avait jusqu'alors été confié à Adolf Lacher qui assumait cette fonction depuis l'ambassade de Suisse à Vienne. Au titre des moyens financiers mis à disposition par la Confédération pour la reconstruction du pays, il est à relever que l'OFAEE a débloqué 26,3 millions de francs dont 13 millions ont été affectés au secteur énergétique.³⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 05.06.1996
LIONEL EPERON

La Chambre basse s'est refusée à transmettre une motion Ziegler (ps, GE) demandant au Conseil fédéral de déposer sans tarder une demande d'extradition du général Contreras auprès du **gouvernement chilien** pour que celui-ci soit jugé par la justice helvétique pour l'assassinat d'Alexis Jaccard, ressortissant suisse enlevé en 1977 par la police secrète de la dictature Pinochet. Le gouvernement avait tenu à rendre attentif le motionnaire au fait que les autorités fédérales ne peuvent présenter une demande d'extradition que suite à une démarche d'une instance judiciaire.³⁸

MOTIONDATUM: 30.09.1996
LIONEL EPERON

Le député Comby (prd, VS) a retiré la motion qu'il avait déposée en 1995 dans l'optique d'**améliorer l'efficacité et la coordination** de la diplomatie suisse. Pour ce faire, le motionnaire proposait notamment la nomination d'une délégation permanente du Conseil fédéral avec statut de chef d'Etat ainsi que l'attribution à la Chancellerie fédérale des tâches de coordination dans le domaine de la diplomatie d'accueil et de visite. Dans sa réponse écrite, le gouvernement n'a pas jugé adéquates les propositions formulées par le député valaisan qui n'a été d'accord de les retirer qu'une fois que le gouvernement lui eût garanti qu'il veillerait au renforcement de l'efficacité de la diplomatie helvétique dans le cadre des modalités institutionnelles actuelles.³⁹

POSTULATDATUM: 30.09.1996
LIONEL EPERON

Le Conseil national a rejeté par 91 voix contre 11 un postulat Zwygart (pep, BE) qui priait le gouvernement d'envisager le transfert immédiat de Tel-Aviv à **Jérusalem** de l'ambassade de Suisse en Israël. Dans sa réponse au député bernois, le Conseil fédéral avait auparavant estimé qu'en raison de la controverse opposant Palestiniens et Israéliens au sujet du statut de la ville de Jérusalem pareille requête était malvenue.⁴⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 03.10.1996
LIONEL EPERON

En réponse à la situation difficile des finances fédérales, le DFAE a prévu de procéder au réaménagement du **réseau consulaire helvétique**. Ce processus de rationalisation des consulats qui a débuté en Allemagne devrait se généraliser à l'ensemble des pays voisins de la Suisse de même qu'aux Etats-Unis. Les quelques postes auxquels il sera renoncé seront transférés en Europe de l'Est ainsi qu'en Asie où les autorités fédérales entendent renforcer la promotion de l'économie suisse.⁴¹

PETITION / EINGABE / BESCHWERDEDATUM: 20.03.1997
LIONEL EPERON

Munie de 2178 signatures, la pétition de M. Boris Sevruck en faveur de l'ouverture d'une **représentation diplomatique** de la Confédération en Slovaquie a été favorablement accueillie par les Chambres fédérales qui ont décidé de la transmettre au gouvernement afin qu'il en prenne acte. De l'avis du DFAE, l'ouverture d'une ambassade helvétique à Bratislava se justifierait pleinement eu égard au fait que les intérêts de la Suisse dans la République slovaque ne peuvent être défendus d'une manière optimale depuis Prague (Tchéquie). Seules des considérations d'ordre administratif et financier ont jusqu'ici empêché l'établissement d'une représentation directe à Bratislava.⁴²

POSTULATDATUM: 31.12.1997
LIONEL EPERON

Sur la recommandation du Conseil fédéral, la Chambre du peuple a décidé de rejeter un postulat Grendelmeier (adi, ZH) qui – au vu des graves problèmes que peut poser l'immunité civile et pénale dont jouissent les diplomates étrangers en Suisse lorsque ces derniers causent des **dommages importants** – invitait le gouvernement à examiner dans quels cas et dans quelle mesure la Confédération aurait dû prendre en charge la réparation de ces dommages.⁴³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.03.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Fermée depuis 1994, l'**ambassade suisse** en Algérie a réouvert ses portes en juin. Sa sécurité, ainsi que celle de la résidence de l'ambassadeur, est assurée en collaboration avec l'armée algérienne par des soldats professionnels suisses appartenant au Corps des gardes-forts. L'Algérie compte une nonantaine de ressortissants suisses, pour la plupart bénéficiant de la double nationalité. Devant le Conseil des Etats, le socialiste Pierre Aeby (FR) avait attiré l'attention sur la situation dans ce pays par une recommandation (98.3033) ensuite retirée après l'annonce de la réouverture. Il traçait en effet un parallèle entre le fait que la Suisse avait clos sa représentation diplomatique dans ce pays pour des motifs sécuritaires, mais continuait à y renvoyer les requérants d'asile déboutés. La Commission de politique extérieure du Conseil national s'était également exprimée en faveur d'une réouverture rapide.⁴⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 27.08.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a décidé d'envoyer à Moscou un petit détachement de gardes-forts pour renforcer le **dispositif de sécurité de l'ambassade suisse**. Le DFAE et le DDPS ont refusé de détailler les motifs d'une telle opération, outre la nécessité d'une «sécurité majeure».

Un diplomate accrédité auprès de la mission russe des Nations Unies à Genève a été expulsé de Suisse. Il s'agissait en fait d'un officier des services secrets qui récoltait des informations sur l'OTAN par l'intermédiaire d'un diplomate slovaque. La Russie a regretté que la Suisse ait rendu cette affaire publique et considéré que cela ne renforçait pas sa position comme centre de diplomatie multilatéral.⁴⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.09.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le Consul honoraire de Suisse au Nicaragua a démissionné de son poste. Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui par un juge d'instruction du nord du pays, l'accusant d'avoir détourné à son profit plusieurs millions de francs dans une affaire d'exportation de café. Berne a fait savoir que la démission du consul était déjà prévue avant la mise en accusation. Par ailleurs, le **coordinateur de la DDC** au Nicaragua a été expulsé pour avoir tenu des propos jugés irrespectueux à l'égard du président Aleman.⁴⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.01.1999
FRANÇOIS HUGUENET

L'ambassadeur chilien a regagné en janvier son poste à Berne. Le gouvernement de Santiago l'avait rappelé en septembre 1998 pour protester contre le refus de la Suisse de lui livrer un activiste de gauche, accusé d'avoir abattu un policier en 1991.⁴⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.01.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le remplacement d'une chaîne de **télévision turque** par une chaîne kurde sur le réseau câblé bâlois a suscité les protestations de l'ambassade de Turquie en Suisse. Après intervention du DFAE et des offices concernés, il a finalement été décidé de maintenir la chaîne kurde, mais de rétablir les émissions de la TV turque.⁴⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Après sept ans, la Suisse a abandonné l'embargo aérien et sur les armes pris contre la Libye à la suite de l'ONU. Cet **embargo** avait été élargi en 1993 à un gel des avoirs libyens en Suisse. La communauté internationale voulait faire ainsi pression pour que les deux auteurs présumés de l'attentat de Lockerbie soient livrés aux autorités compétentes, ce qui fut fait au printemps. Le Conseil fédéral a promu au rang d'ambassadeur en Libye, la personne qui occupait jusqu'alors le poste de chargé d'affaires.⁴⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Suite à la bonne performance réalisée par l'UDC lors des élections fédérales en automne, la commission de l'immigration, de l'intégration et de la Diaspora du parlement israélien a souhaité entendre **l'ambassadeur suisse à Tel-Aviv**. Ce dernier a accepté l'invitation et a rassuré les députés sur la nouvelle composition du législatif suisse.⁵⁰

ANDERES
DATUM: 29.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le DFAE a sanctionné un de ses correspondants consulaires en le relevant de ses fonctions. Ce dernier avait publiquement tenu (notamment à la télévision suisse romande) des propos particulièrement bienveillants à l'endroit d'un général qui avait commandé la **répression militaire** dans les années 1976-1983.⁵¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

A l'issue du conflit, Berne a envoyé un représentant permanent à Pristina pour prendre la tête d'une **mission suisse au Kosovo**. Jusqu'alors, la Confédération traitait ses affaires dans la région depuis son ambassade de Belgrade. Le titre exact de ce futur « consulat général » ou de cette « représentation » n'est pas encore déterminé, la Suisse voulant en effet éviter de déplaire à la République fédérale de Yougoslavie et ne pas contredire l'ONU. La Confédération a également décidé d'ouvrir pour la première fois une **représentation diplomatique en Macédoine** à Skopje. Peu avant la fin du conflit, Joseph Deiss avait effectué une visite d'un jour en Macédoine et assuré les autorités du soutien, notamment financier, de la Suisse. Le chef du DFAE est retourné dans les Balkans au mois de juillet où il a pu en particulier s'entretenir avec l'administrateur civil des Nations Unies, Bernard Kouchner et Hashim Thaci, premier ministre du gouvernement provisoire du Kosovo. Au mois de novembre, c'est la Conseillère fédérale Ruth Metzler qui a effectué le voyage de Pristina pour rencontrer à nouveau Bernard Kouchner et se rendre compte de la situation sur place. En décembre à Skopje, Ruth Metzler a signé avec les autorités macédoniennes une déclaration d'intention concernant la coopération policière.⁵²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.11.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le DFAE a annoncé sa volonté de **rouvrir l'ambassade suisse à Bagdad**, fermée depuis l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990. Joseph Deiss a rappelé que la décision du gouvernement répondait avant tout à des motifs humanitaires. La création d'un Bureau de liaison accompagnera la réouverture de l'ambassade. Cette annonce a été très largement saluée par les milieux politiques et économiques suisses.⁵³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.02.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le **Bureau suisse de liaison auprès de l'Autorité palestinienne** a été vertement critiqué par le gouvernement israélien, qui l'a jugé « indésirable dans sa forme actuelle ». Cette réaction a fait suite aux déclarations de la cheffe du Bureau, Annick Tonti, suite à l'élection d'Ariel Sharon, propos considérés comme déplacés du côté israélien. La représentante suisse avait fait part de son sentiment de moins entendre parler de paix depuis quelques mois, notamment depuis l'élection de Sharon.⁵⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.05.2001
FRANÇOIS BARRAS

A quelques jours de l'inauguration en grande pompe de la **nouvelle ambassade suisse à Berlin**, une anecdote « people » s'est muée en controverse politique sérieuse: Shawne Borer-Fielding, épouse de l'ambassadeur helvétique en Allemagne, Thomas Borer, et accessoirement ex-Miss Beauté texane, est apparue en tenue très sexy de cow-girl dans un magazine allemand pour jeunes. L'affaire, d'abord uniquement médiatique, a pris une tournure politique lorsque le DFAE, échaudé par les poses peu protocolaires de la Miss, a demandé à Thomas Borer et au magazine en question des explications sur ces clichés jugés « à la limite du mauvais goût ». Immédiatement, la femme du diplomate s'est officiellement excusée auprès de Joseph Deiss, qui avait annoncé prendre l'affaire « très au sérieux » et envisager d'éventuelles sanctions. Les excuses acceptées, la nouvelle ambassade suisse, qui se dresse entre le Reichstag et la Chancellerie, a été officiellement inaugurée par Moritz Leuenberger.⁵⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.01.2002
ROMAIN CLIVAZ

L'ambassadeur américain a été convoqué par les autorités suisses. La position helvétique, similaire à celle de l'UE, concernant les **prisonniers talibans et ceux du réseau terroriste international Al-Qaida détenus sur la base américaine de Guantanamo**, lui a été exposée. L'importance accordée à l'application du droit humanitaire à ces détenus a été soulignée.⁵⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.03.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le Chili a rappelé ses ambassadeurs en Suisse et à Cuba. Le gouvernement voulait les informer de la possible présence dans ces deux pays de guerilleros de gauche s'étant évadés il y a quatre ans.⁵⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 02.06.2004
ELIE BURGOS

La Suisse et l'archipel de Kiribati, situé dans le Pacifique, ont signé en juin une déclaration commune entérinant l'**établissement de relations diplomatiques**. Ancienne colonie britannique, l'archipel est composé de 33 atolls et compte quelque 100'000 habitants.⁵⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.06.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a décidé de **reconnaître le Monténégro en tant que nouvel Etat officiellement indépendant**, et d'entreprendre des démarches en vue d'établir des relations diplomatiques et consulaires entre les deux pays.⁵⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.02.2008
ELIE BURGOS

Le 17 février, le Kosovo a proclamé son **indépendance**. Les commissions de politique extérieure des deux chambres, qui avaient demandé au Conseil fédéral d'être entendues dans cette affaire, ont donné leur feu vert à la reconnaissance du Kosovo par la Suisse. Dix jours après la déclaration d'indépendance, **le Conseil fédéral a décidé de reconnaître le nouvel Etat**. Saisissant l'occasion que constituait le débat au Conseil national sur le rapport de politique étrangère du gouvernement, l'UDC s'est fermement opposée à cette reconnaissance, estimant que cette décision était en porte-à-faux avec la neutralité. Le PS et le PDC ont de leur côté salué cette décision, soulignant l'importance de l'auto-détermination du peuple kosovar. Quant au PRD-PL, il redoutait les tensions diplomatiques avec la Serbie, tout en insistant sur la protection des minorités au Kosovo. Fin mars, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, en visite au Kosovo, a inauguré l'ambassade suisse à Pristina. La Serbie, après avoir vivement protesté auprès de la Confédération contre sa reconnaissance du Kosovo et rappelé son ambassadeur en Suisse suite à celle-ci, a décidé de normaliser à nouveau ses relations avec la Suisse en fin d'année.⁶⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.01.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

La nouvelle ambassadrice de Colombie a remis ses lettres de créances à Berne. Le retour d'un poste d'ambassadeur à Berne a permis de renouer le dialogue entre les deux pays après que le gouvernement colombien a déclenché une enquête judiciaire à l'encontre du négociateur suisse Jean-Pierre Gontard, pour collusion avec la guérilla FARC dans le cadre de l'affaire Betancourt.⁶¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.06.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Après sept ans d'absence, l'Irak a nommé un nouvel **ambassadeur** à Berne. Il s'agit du kurde Ibrahim Pirot.⁶²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.08.2011
ANITA KÄPPELI

Im Zuge der politischen Unruhen in nordafrikanischen Ländern und Teilen des Nahen Ostens formierten sich auch in Syrien oppositionelle Kräfte gegen das Regime Assad und forderten während Wochen den Rücktritt des Präsidenten. Die Sicherheitskräfte unterdrückten daraufhin die Demonstrationen gewaltsam. Aus Protest gegen die Angriffe auf die syrische Zivilbevölkerung rief der Bundesrat im August den **Schweizer Botschafter in Damaskus zu Konsultationen zurück nach Bern**. Bereits im Mai hatte der Bundesrat Sanktionen gegen das Regime von Präsident Asad verhängt und diese im August weiter verschärft.⁶³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 29.02.2012
EMILIA PASQUIER

En réponse à l'instabilité politique syrienne, **l'ambassade suisse de Damas a été provisoirement fermée** le 29 février 2012. L'ambassadeur de Suisse en Syrie avait déjà été rappelé à Berne en août 2011.⁶⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 01.06.2012
EMILIA PASQUIER

La Suisse a salué les réformes démocratiques effectuées au Myanmar et a exprimé sa volonté de s'engager afin de stabiliser ces avancées. Une volonté concrétisée en cours d'année par la levée partielle des **sanctions** à l'égard de l'ancienne dictature, l'ouverture d'une **ambassade** et une intensification de la **coopération au développement**.⁶⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 05.11.2012
EMILIA PASQUIER

La Suisse a ouvert une **ambassade** à Bichkek en novembre 2012. La nouvelle ambassade a pris la place du bureau de coopération suisse au Kirghizistan.⁶⁶

BUNDESRATSGESCHÄFTDATUM: 03.12.2012
EMILIA PASQUIER

Au vu de la situation encore instable en Libye, les chambres fédérales ont approuvé, puis prolongé (12.078), **l'engagement de l'armée pour la protection de l'Ambassade de Suisse** à Tripoli.⁶⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 20.12.2012
EMILIA PASQUIER

Suite aux violations systématiques de la Syrie des résolutions onusiennes et plus particulièrement suite au massacre de Houla, la Suisse a déclaré **l'ambassadrice de Syrie en Suisse "persona non grata"**.⁶⁸

MOTIONDATUM: 13.06.2013
EMILIA PASQUIER

Les chambres fédérales ont accepté la motion de la CPE-CN « **maintien de l'ambassade suisse au Guatemala** ». Afin de mettre en œuvre les mesures d'économie décidées par le parlement, l'ambassade de Suisse au Guatemala devait mettre la clé sous la porte. Cette motion empêchera donc l'ambassade de fermer définitivement. Le refus du parlement, notamment des partis de droite, de fermer cette ambassade a été critiqué par les parlementaires de gauche. Ces derniers ont souligné l'incohérence du parlement qui d'un côté demande au DFAE des mesures d'économie, mais de l'autre refuse les mesures préparées par Didier Burkhalter. En réponse à ces critiques, Karin Keller-Sutter (plr, SG) ou encore Yvette Estermann (udc, LU) ont déclaré que les coupes devaient être effectuées dans l'aide au développement et non dans les représentations diplomatiques.⁶⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 09.10.2013
EMILIA PASQUIER

Au début du mois d'octobre, le Conseil fédéral a annoncé l'ouverture d'une **ambassade** à Mascate, capitale d'Oman.⁷⁰

MOTIONDATUM: 13.03.2017
AUDREY BOVEY

Le 13 mars 2017, le groupe de l'Union démocratique du centre déposait, au Conseil national, la motion intitulée "**Ouverture d'une ambassade de Suisse en Erythrée. Réseau extérieur au service des intérêts nationaux**". A l'heure actuelle, la Suisse veille au maintien de ses relations avec l'Erythrée depuis le Soudan, par le biais de son ambassade établie à Khartoum. Le groupe UDC demande ainsi au Conseil fédéral d'œuvrer en faveur de l'ouverture imminente d'une ambassade helvétique en Erythrée, afin que la Suisse "puisse juger par elle-même de la situation sur place". En associant l'ouverture d'une ambassade à l'éventualité d'une baisse effective de la pression migratoire et à la signature d'un accord de réadmission, les auteurs de la motion s'attaquent de manière frontale à ce qu'ils nomment "la migration économique illégale de masse en provenance d'Erythrée".

Au mois de mai 2017, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur du rejet de la motion, arguant que s'il est certes impératif de renforcer les relations entre la Suisse et l'Erythrée (à ce titre, voir notamment la réponse du Conseil fédéral à la mention Béglé), il convient cependant de procéder par étapes, en favorisant des discussions constructives qui abordent non seulement la question migratoire, mais également les thématiques relatives aux droits de l'homme et à l'économie.

Le Conseil national a adopté la motion par 140 voix pour, 13 contre et 25 abstentions, lors de la session parlementaire d'été 2017.

Au Conseil des Etats, malgré le soutien d'une petite minorité Minder au texte d'origine, la majorité de la CPE-CE s'est prononcée en faveur d'une refonte de la motion, de manière à ce qu'incombe au Conseil fédéral non plus l'ouverture d'une ambassade, mais le "renforcement de la présence diplomatique en Erythrée". Par sa proposition, la majorité de la commission a donc confirmé son soutien à la stratégie élaborée par le

Conseil fédéral. En définitive, le Conseil des Etats s'est exprimé en faveur de la proposition de la majorité (27 voix pour la proposition de la majorité, 16 pour celle de la minorité, 0 abstention). L'objet est donc renvoyé au Conseil national.⁷¹

MOTION

DATUM: 15.03.2018
AUDREY BOVEY

Le 15 mars 2018, le Conseil national a, selon la recommandation de la CPE-CN, adopté la motion "**Ouverture d'une ambassade de Suisse en Erythrée**. Réseau extérieur au service des intérêts nationaux", telle que modifiée par le Conseil des Etats. Le Conseil fédéral est donc chargé de renforcer la présence diplomatique de la Suisse en Erythrée.

A l'origine de la motion, les membres de l'Union démocratique du centre ont néanmoins tenu à s'assurer que le Conseil fédéral mette tout en œuvre pour faire diminuer ce que Maximilian Reimann (udc, AG) a nommé "le flux [des] jeunes réfugiés économiques d'Erythrée". Une interpellation à laquelle le chef du DFAE Ignazio Cassis a répondu par l'affirmative, allant jusqu'à envisager une réévaluation de l'aide au développement destinée au pays de la corne de l'Afrique en cas de non coopération du régime érythréen.⁷²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.04.2021
AMANDO AMMANN

Anfang April 2021 reiste **Bundesrat Ignazio Cassis in den Irak, Oman und Libanon**, um die Schwerpunkte der neuen aussenpolitischen Strategie für die Region des Mittleren Ostens und Nordafrika (MENA) mit Vertretern der betroffenen Staaten zu beraten. Begleitet wurde er dabei von den beiden Mitgliedern der APK-SR, Damian Müller (fdp, LU) und Andrea Gmür-Schönenberger (mitte, LU).

Zu Beginn der Reise traf sich Cassis mit dem irakischen Premierminister Mustafa Al-Kadhimi. Der Besuch im Irak war der erste eines Bundesrats seit 1979. Im Zentrum der Gespräche standen vor allem das humanitäre Engagement der Schweiz im Irak, der Kampf gegen die Jugendarbeitslosigkeit und die Bereitschaft der Schweiz, sich für den Abbau politischer Spannungen in der Region einzusetzen. Zum Abschluss unterschrieb Bundesrat Cassis ein Memorandum of Understanding (MoU) zur Aufnahme politischer Konsultationen zwischen den beiden Ländern. Dabei ging es auch um die Einrichtung einer neuen Botschaft im Irak, nachdem die Schweiz ihr Verbindungsbüro 2008 aus Sicherheitsgründen geschlossen hatte.

Daraufhin reiste die Delegation in den Oman, der wie die Schweiz eine neutrale Aussenpolitik betreibt und sich stark um die regionale Sicherheit im Mittleren Osten bemüht. Zentrale Themen des Besuchs waren Initiativen im Bereich der globalen Gesundheit sowie der Berufsbildung. Auch mit dem Oman wurde ein MoU für regelmässige politische Konsultationen abgeschlossen.

Zum Abschluss reiste die Schweizer Delegation in den Libanon, wo sich die Schweiz zuletzt nach der Explosion im Hafen von Beirut an den Wiederaufbaubemühungen beteiligt hatte. Die Unterstützungsleistungen in Höhe von CHF 6 Mio. fokussierten gemäss der aktuellen Strategie der Internationalen Zusammenarbeit vor allem auf den Gesundheits- und Bildungsbereich. Bundesrat Cassis besuchte zudem eine informelle Siedlung syrischer Flüchtlinge und bekräftigte dabei die Unterstützung der Schweiz, welche seit Beginn der Syrienkrise 2011 rund CHF 520 Mio. an Hilfszahlungen umfasste.⁷³

MOTION

DATUM: 25.06.2021
AMANDO AMMANN

Die APK-NR verlangte in einer Motion im Juni 2021 einen verstärkten Fokus der Schweiz auf die **Förderung der Menschenrechte in China** in der China-Strategie des Bundes. Laut Kommission sei der institutionalisierte Menschenrechtsdialog mit China nicht wirkungsvoll genug, nicht zuletzt, weil er von China seit Jahren ausgesetzt werde. Chinesische Akteure aus der Zivilgesellschaft hätten mehr Einfluss auf den innerchinesischen Diskurs als externe Parteien, weshalb deren Handeln gestärkt werden solle. Zudem hielt die Kommission fest, dass in China tätige Schweizer Firmen ein Kompetenzmanko im Bereich der Menschenrechte aufwiesen, welches es zu beseitigen gelte. Die Kommission forderte deswegen Konkretisierungen hinsichtlich des bilateralen Menschenrechtsdialogs mit China, der von einer konsequenten Thematisierung der Menschenrechtsanliegen bei allen bilateralen und multilateralen Treffen und Gesprächen abgelöst werden solle. Zudem müsse man in schweizerischen Vertretungen in China die Fachkompetenz im Bereich der Menschenrechte mittels personeller Ressourcen ausbauen. Ebenjene Vertretungen sollten zudem ihre Unterstützung für chinesische zivilgesellschaftliche Menschenrechtsaktivistinnen und -aktivisten ausbauen, auf ihren Kommunikationskanälen auf die universellen Menschenrechte hinweisen und eine Beratungsstelle für Schweizer Firmen einrichten, damit diese bei sämtlichen Aspekten der Wertschöpfungskette in China die

Menschenrechtskonformität besser wahren könnten. Eine Kommissionsminderheit Portmann (fdp, ZH) lehnte die Motion ab.

Der Bundesrat beantragte die Motion ebenfalls zur Ablehnung und begründete seine Haltung damit, dass er in der China-Strategie die Thematisierung der Menschenrechte auf verschiedenen Kanälen bereits vorgesehen habe. Auch die Stärkung von China-spezifischen Kompetenzen, unter anderem in den Auslandsvertretungen, sei in der Strategie enthalten. Man setze sich im Rahmen der Leitlinien «Menschenrechte 2021-24» für den Schutz von Personen in China ein, welche sich für Menschenrechte engagieren. Schliesslich erklärte der Bundesrat in seiner Stellungnahme, dass Schweizer Unternehmen in China bereits durch Schweizer Vertretungen sowie durch das SECO und das EDA auf die menschenrechtliche Sorgfaltsprüfung hingewiesen würden.⁷⁴

MOTION
DATUM: 14.09.2021
AMANDO AMMANN

In der Herbstsession 2021 beriet der Nationalrat die Motion der APK-NR zur **Förderung der Menschenrechte in China**. Kommissionssprecher Fischer (glp, LU) betonte die Wichtigkeit eines «Whole-of-Government-Ansatzes» hinsichtlich der Menschenrechte. Schweizer Firmen, die in China produzieren, würden im korrekten Umgang mit menschenrechtlichen Problemen vor grosse Herausforderungen gestellt, weshalb eine bessere Beratung notwendig sei. Zudem habe der Menschenrechtsdialog mit China in den vergangenen dreissig Jahren laut Wissenschaft und Menschenrechtsorganisationen wenig Wirkung gezeigt. Fischer griff auch der Kritik der Kommissionsminderheit Portmann (fdp, ZH) vor, welche die Ablehnung der Motion forderte, und machte deutlich, dass die Motion nicht nur als Handlungsaufforderung an den Bundesrat zu verstehen sei, sondern auch als Rückendeckung für das bisherige Engagement. Nationalrat Walder (gp, GE) kritisierte insbesondere, dass die Schweiz die bilateralen politischen und wirtschaftlichen Beziehungen nie an die Achtung der Menschenrechte habe knüpfen wollen. Er warf der Kommissionsminderheit vor, wirtschaftliche Möglichkeiten über menschenrechtliche Interessen zu stellen. Minderheitssprecher Portmann verteidigte sich gegen diesen Vorwurf und argumentierte, dass die Forderungen der Motion durch die kritische China-Strategie der Schweiz bereits erfüllt worden seien. Darin sei nicht nur die Stärkung der China-spezifischen Kompetenzen auf allen Gebieten vorgesehen, sondern auch die personelle Aufstockung der Aussenstellen. China müsse mit keinem anderen Land einen solch kritischen Dialog führen wie mit der Schweiz, behauptete Portmann. Dennoch müsse man auch einsehen, dass China ein wichtiger globaler Akteur sei und dem Land die Zukunft gehöre. Er schlug daher vor, dem Bundesrat Zeit zu geben, damit dieser die Erfolge der neuen China-Strategie aufzeigen könne, bevor neue Verschärfungen und Stolpersteine eingeführt werden. Bundesrat Cassis war ebenfalls der Ansicht, dass die China-Strategie das Motionsanliegen bereits erfülle. So würden die Menschenrechte seit März 2021 in allen bilateralen und multilateralen Beziehungen mit China thematisiert; die chinesische Zivilgesellschaft werde bereits unterstützt und am 14. September 2021, also dem Tag der Ratsdebatte, fände auch das erste Schweizer Forum für Wirtschaft und Menschenrechte statt. Er gab auch zu Bedenken, dass eine personelle Aufstockung in den Schweizer Vertretungen in China nicht automatisch zu einer besseren Arbeitsleistung führe und nicht zielführend sei, stattdessen müsse man Qualität über Quantität stellen. Die personelle Aufstockung sei die einzige nicht erfüllte Forderung der Motion, alle anderen Punkte seien bereits angegangen worden. In der Folge beantragte Cassis die Ablehnung des Vorstosses. Die grosse Kammer nahm die Motion mit 106 zu 81 Stimmen (bei 1 Enthaltung) jedoch an. Nur die Fraktionen der SVP und der FDP.Liberalen stimmten gegen den Vorstoss ihrer aussenpolitischen Kommission.⁷⁵

MOTION
DATUM: 08.12.2021
AMANDO AMMANN

In der Wintersession 2021 befasste sich der **Ständerat** mit der Motion der APK-NR zur **Förderung der Menschenrechte in China** im Rahmen der Schweizer China-Strategie. Matthias Michel (fdp, ZG) äusserte sich im Rat im Namen der APK-SR, welche die Motion im Vorfeld der Session mit 6 zu 4 Stimmen abgelehnt hatte. Michel erklärte, dass die Kommission das übergeordnete Ziel der Menschenrechtsförderung unterstütze und die chinesische Auffassung der Menschenrechte klar jener der internationalen Wertegemeinschaft widerspreche. Eine Kommissionsmehrheit sei jedoch zum Schluss gekommen, dass der Bundesrat bereits gemäss den Umsetzungsvorschlägen der Motion handle, womit diese als erfüllt angesehen werden könne. Da die Motion darüber hinausgehe und dadurch in den Kompetenzbereich des Bundesrats eingreifen würde, sei sie nicht zielführend und müsse abgelehnt werden. Carlo Sommaruga (sp, GE), der für die Kommissionsminderheit sprach, kritisierte den Bundesrat dafür, in der Vergangenheit wirtschaftliche Interessen stärker gewichtet zu haben als Fragen der Demokratie, der Rechtsstaatlichkeit und der Menschenrechte. Sommaruga insistierte,

dass diesbezüglich Handlungsbedarf bestehe, beispielsweise indem man den Menschenrechtsdialog im Rahmen der Olympischen Winterspiele wiederaufnimmt und bei einer Weigerung Chinas symbolische Massnahmen ergreift. Auch die Annahme der Motion sei eine solche symbolische Geste, die China vermitteln würde, dass das Schweizer Parlament die Menschenrechte nicht einfach ruhen lasse, argumentierte Sommaruga. Der anwesende Bundesrat Cassis verkündete, dass der Menschenrechtsdialog als eines der wichtigsten bilateralen Menschenrechtsinstrumente demnächst wiederaufgenommen werde und zudem eine Bilanz über die vergangenen 30 Jahre Menschenrechtsdialog gezogen werden solle. Die restlichen Forderungen der Motion befand auch der Aussenminister für bereits erfüllt, weshalb er deren Ablehnung beantragte. Die kleine Kammer folgte der Empfehlung ihrer Kommission und lehnte den Vorstoss mit 29 zu 11 Stimmen (bei 1 Enthaltung) deutlich ab.⁷⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.04.2022
AMANDO AMMANN

Im April 2022 reiste **Bundespräsident Cassis für einen Staatsbesuch nach Japan**. Die Reise führte Cassis nach Tokio, Osaka und Kyoto, begleitet wurde er von einer Wirtschafts- und Wissenschaftsdelegation bestehend aus Staatssekretärin Ineichen-Fleisch des SECO, Staatssekretärin Hirayama des SBFI sowie Nationalrätin Schneider-Schneiter (mitte, BL) und Ständerat Burkart (fdp, AG) als Vertretende der parlamentarischen Freundschaftsgruppe Schweiz-Japan. Dementsprechend stand der Besuch im Zeichen der Wirtschaft und der Wissenschaft.

Zu Beginn der Reise traf sich Cassis am 18. April in Tokio jedoch mit dem japanischen Premierminister Kishida und Aussenminister Hayashi, um über den Krieg in der Ukraine und die daraus erwachsenden sicherheitspolitischen Herausforderungen für Europa und Asien zu sprechen. Da sowohl Japan wie auch die Schweiz Kandidaten für eine Mitgliedschaft im UNO-Sicherheitsrat sind, betonte der Bundespräsident die geteilten Werte der beiden Länder, wie Demokratie, Rechtsstaatlichkeit, Multilateralismus und eine regelbasierte globale Ordnung. Tags darauf führte EDA-Vorsteher Cassis Gespräche mit Takayuki Kobayashi, dem Minister für wirtschaftliche Sicherheit, und Karen Makishima, Japans Digitalisierungsministerin, um die bilateralen Beziehungen in diesen Bereichen zu vertiefen. Zudem wurde ein MoU für gemeinsame Forschungsprojekte zwischen der Japanischen Gesellschaft für die Wissenschaftsförderung und dem SNF unterzeichnet. In Osaka tauschte sich die Schweizer Delegation nicht nur mit den Organisatoren der Weltausstellung 2025 aus, sondern besuchte auch eine Feier zum Baubeginn des neuen Schweizer Konsulats, das auch als Swissnex-Standort dienen wird. Swissnex – das globale Schweizer Netzwerk für Bildung, Forschung und Innovation – werde damit um einen weiteren Hauptstandort ergänzt, erklärte das EDA in seiner Medienmitteilung. Den Abschluss des Reise bildete ein Besuch der Universität Kyoto, an welcher der Bundespräsident eine Rede über die Verbindung von Wissenschaft und Diplomatie hielt.⁷⁷

Auslandschweizer

POSTULAT

DATUM: 21.12.1995
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un postulat Aguet (ps, VD) invitant le gouvernement à reprendre les pourparlers relatifs à un traité de transfèrement avec les autorités thaïlandaises afin que les **ressortissants suisses incarcérés en Thaïlande** aient la possibilité de purger leur peine sur le territoire national dans des conditions de détention meilleures.⁷⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.08.1996
LIONEL EPERON

A fin juin 1996, **541 302 Suisses de l'étranger** étaient recensés auprès des différentes représentations diplomatiques et consulaires de la Confédération, soit une augmentation de 2,5% par rapport à l'année précédente. Au total, 70% d'entre eux vivent dans un pays de l'Union européenne, et près des deux tiers sont doubles nationaux.⁷⁹

POSTULAT

DATUM: 22.10.1996
LIONEL EPERON

Conformément au postulat Aguet (ps, VD) transmis en 1995 par le Conseil national, les autorités fédérales ont mené un nouveau round de négociations avec la **Thaïlande** en vue de régler le sort des **prisonniers helvétiques** incarcérés dans les geôles thaïlandaises. A l'issue de ces pourparlers, les délégations des deux Etats ont paraphé un traité reconnaissant le droit aux ressortissants suisses et thaïlandais d'accomplir leur peine de prison dans leur pays d'origine.⁸⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.05.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Entwicklungspolitik

L'Allemagne, les Etats-Unis et l'OTAN ont présenté leurs excuses à la Confédération après que la **résidence de l'ambassadeur de Suisse à Belgrade a été endommagée par les bombardements** de l'Alliance visant un dépôt de carburant voisin.⁸¹

POSTULAT
DATUM: 21.12.1996
LIONEL EPERON

Aussenwirtschaftspolitik

Le Conseil national a transmis un postulat Raggenbass (pdc, TG) priant le gouvernement d'élaborer, à l'intention des représentations diplomatiques et consulaires, des lignes directrices visant à **promouvoir l'économie nationale** et le pôle d'attraction que constitue la Suisse.⁸²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 06.11.1996
LIONEL EPERON

Pour tenir davantage compte des bouleversements induits par la mondialisation de l'économie dans la conduite des tâches assumées par les **diplomates helvétiques**, le chef du DFAE a requis de ces derniers une participation accrue à la promotion de la place économique nationale. A cette fin, le personnel diplomatique suisse suivra dès 1997 des cours spécialisés et se verra par ailleurs remettre un catalogue établi par l'OFIAMT dans lequel seront exposés les avantages que la Suisse peut offrir aux entreprises étrangères.⁸³

Landesverteidigung

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 20.03.2020
DIANE PORCELLANA

Landesverteidigung und Gesellschaft

Le Conseil fédéral prolonge la mise à disposition de militaires pour la **protection des représentations étrangères et dans le domaine des mesures de sécurité relatives au trafic aérien pour les années 2021 à 2023**. Dix militaires opéreront comme gardes de sûreté à bord d'avions de ligne, au maximum 14 autres seront affectés pour la protection des représentations étrangères. Les salaires seront supportés par les crédits autorisés du DDPS.⁸⁴

KANTONALE POLITIK
DATUM: 17.10.2001
FRANÇOIS BARRAS

Militäreinsätze

Suite à l'offensive américaine en Afghanistan, le Conseil d'Etat genevois a demandé au gouvernement de **mobiliser 50 gardes-fortifications ou soldats** en cours de répétition pour aider la police du canton à assurer les tâches de **surveillance des représentations diplomatiques**. La sécurité des ambassades est en effet à la charge de la Confédération. Celle-ci a en partie accédé à la demande du canton en déléguant 30 gardes-fortifications qui, du 1er au 15 novembre, se sont chargés de la protection des bâtiments à risques.⁸⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.06.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a présenté à la mi-avril le message sur l'arrêté fédéral concernant **l'engagement de l'armée** pour la protection de représentations étrangères pour **une année supplémentaire**. L'ancienne base légale expirait à la fin du mois de juin de l'année sous revue. Cette prolongation devait obtenir le soutien du parlement, étant donné que sa durée était supérieure à trois semaines. Pour justifier de telles missions, le gouvernement a rappelé que la situation internationale tendue (attentats du 11 septembre 2001, les guerres en Afghanistan et en Irak) exigeait la prise de mesures préventives de protection, notamment grâce à une meilleure protection des représentations et des infrastructures diplomatiques des Etats-Unis et des pays impliqués dans ces interventions. Il a considéré que ces mesures de sécurité devaient être maintenues pour un certain temps. Il a par ailleurs rappelé que le Conseil exécutif de la ville de Berne avait sollicité, en début d'année, une aide du Corps des gardes-fortifications ou de la troupe dans le cadre d'un service d'appui de surveillance des ambassades. Ce soutien, accompli au titre de service d'assistance, devait permettre de décharger les polices de la ville de Berne, mais également celles de Genève et de Zurich, ce qui constituait une nouveauté. Le **Conseil national a accepté cet objet** par 95 voix contre 9 (dont 5 pe et 3 ps) et 30 abstentions (26 ps et 4 pe). La **chambre haute l'a accepté** sans opposition.⁸⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 17.02.2005
ELIE BURGOS

Parmi **trois initiatives parlementaires déposées en fin d'année 2004 par le groupe des Verts au Conseil national**, l'une d'elles demandait que la sécurité intérieure soit totalement démilitarisée et entièrement confiée aux autorités civiles. Elle visait par là même directement l'engagement de l'armée pour la protection des ambassades. La Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-CN) s'est prononcée en début d'année à l'encontre de cette initiative par 15 voix contre 5.⁸⁷

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 09.11.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a pris position au sujet des interventions subsidiaires de longue durée, et en particulier de la surveillance d'ambassades, dans sa **réponse à une interpellation Engelberger** (prd, NW), malgré le fait que le parlement avait prolongé cet engagement jusqu'en 2007. Le gouvernement estime que la menace d'attentats terroristes implique que les mesures de protection prises pour surveiller les représentations étrangères soient maintenues à un niveau de durabilité élevé. Pour le Conseil fédéral, **il n'existe pour l'instant pas d'alternative aux engagements subsidiaires de l'armée**. De plus, les cantons concernés n'ont pas, selon lui, de moyens propres suffisants pour garantir à eux seuls le surcroît de protection dont ont besoin les représentations étrangères. Il a précisé qu'il examinerait, sur la base d'une appréciation menée sur la situation et en fonction de l'effectif du personnel des corps cantonaux de police, si une réduction échelonnée des engagements de l'armée en service d'appui était possible. Les cantons, au travers de la Conférence des directeurs cantonaux compétente, ont demandé en fin d'année que le DDPS mette fin rapidement au système actuel. La Conférence a décrit cet engagement de longue durée de l'armée pour la protection des ambassades comme contestable du point de vue de la Constitution, et dommageable au système de l'armée de milice et des cours de répétition. Le canton et la ville de Berne, de même que la ville de Genève, se sont par contre déclarés prêts à reprendre entièrement la protection des ambassades dès 2008, pour autant que la Confédération finance cette prestation.⁸⁸

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 10.05.2006
ELIE BURGOS

Les débats autour de la question de la surveillance d'ambassades par l'armée s'est poursuivi durant l'année sous revue. Une **initiative parlementaire des Verts, déposée en 2004, a été rejetée** par 115 voix contre 60 au Conseil national. Les Verts, qui dénonçaient une augmentation spectaculaire du nombre de jours de service militaire consacrés à des missions intérieures – surveillance d'ambassades notamment –, demandaient une démilitarisation de la sécurité intérieure, et une séparation plus claire entre les tâches dévolues à l'armée et à la police.⁸⁹

MOTION
DATUM: 18.12.2006
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté, sur avis favorable du Conseil fédéral, **une motion de la CPS-CN**, qui demandait au gouvernement, lorsqu'il soumettrait au parlement un texte destiné à remplacer l'arrêté fédéral concernant la prolongation de l'engagement de l'armée pour la protection des représentations diplomatiques étrangères (qui arrivera à échéance fin 2007), de proposer, après concertation avec les cantons, **une solution prévoyant le transfert à la police civile** de tout ou partie des missions remplies par l'armée dans le cadre dudit arrêté. La motion demandait en outre que le Conseil fédéral présente à cet effet les avantages et les inconvénients de cette solution, le financement envisagé, ainsi qu'un calendrier relatif au recrutement et à la formation des agents de la police civile.⁹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 05.03.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Anfang 2014 skizzierte der Bundesrat in seiner Botschaft, wie **militärisches Personal zur Sicherheitsberatung von Schweizer Vertretungen im Ausland** zu Hilfe genommen werden soll. Dies betrifft vorwiegend diplomatische Vertretungen in Ländern mit prekärer Sicherheitslage. Hierfür sollen befristete Einsätze einer kleinen Zahl unbewaffneter und zivil gekleideter Armeeangehöriger ermöglicht werden. Da es sich dabei um einen Assistenzdienst im Ausland mit einer Dauer von über drei Wochen handelt, bedarf es der Genehmigung durch das Parlament. Die Regierung stellt sich vor, dass bis zur Militärgesetzrevision – die solche Einsätze neu regeln wird – höchstens drei Armeeangehörige für derartige Mandate eingesetzt werden können. Das EDA übernimmt die Einsatzverantwortung für diese bis Ende 2016 laufenden Dienstleistungen. Ein konkreter Einsatz wurde für die Schweizer Vertretung in Kairo vorgesehen. Im Ständerat wurde dieser Antrag in der Frühjahrssession besprochen. Die sicherheitspolitische Kommission (SiK-SR) hatte marginale Änderungen beantragt, um einerseits sprachliche Ungenauigkeiten zwischen der deutschen und der französischen

Fassung auszumerzen sowie andererseits und substantieller, um eine Beschränkung der Einsätze auf maximal zwölf Monate pro Person aufzuheben. Das Plenum folgte seiner Kommission einstimmig. Im Nationalrat gab es kaum Diskussionen und trotz einiger grundsätzlicher Unmutsbekundungen über die Genehmigungspraxis solcher Einsätze wurde die Botschaft im Sinne des Ständerates verabschiedet.⁹¹

-
- 1) AB NR, 2017, S. 1592; AZ, LMD, 27.9.17
 - 2) AB SR, 2017, S. 850ff.
 - 3) Medienmitteilung EDA vom 30.7.2019; Lib, 22.7.19; AZ, SGT, 7.8.19; AZ, 27.9.19
 - 4) AB NR, 1993, S. 2588 f.; AB SR, 1993, S. 994; Presse vom 25.6. und 5.11.93; TA, 1.7.93.
 - 5) BBl, 2013, S. 6553, 6609 ff.; im Berichtjahr war Claudio Fischer Verantwortlicher für die internationalen Beziehungen: NZZS, 22.9.13.
 - 6) Presse du 8.-10.1.91.
 - 7) BO CE, 1994, p. 919 s.
 - 8) Presse des 20.5 (Defago), 9.9 (Sigg) et 3.11.94 (Haller); JdG, 2.11.94; NQ, 5.12.94.
 - 9) JdG, 15.5 et 1.7.97; 24 Heures, 20.6, 28.7 et 31.7.97; presse des 25.6, 16.8, 19.8 et 20.8.97; CdT, 30.6 et 20.8.97; NZZ, 9.8.97; NQ, 11.8, 15.8 et 10.9.97; Bund, 12.8.97.
 - 10) NZZ et NQ, 15.1.98.
 - 11) Presse du 11.4.02; LT, 15.4.02 et AZ, 18.4.02; BO CN, 2002, p.1695 ss.; presse du 29.4 et du 30.4.02.
 - 12) Presse des 12.7, 17.7 et 22.8.02; presse du 20.8.02.
 - 13) Rapport du 22 août 2002 publié par la Commission de gestion; presse du 24.8.02.
 - 14) Communiqué de presse du DFAE du 17.3.03 (fermeture du bureau de liaison) et 5.5.03 (reprise des activités); presse du 6.5.03.
 - 15) QJ, 29.1.04; NZZ, 31.1.04.
 - 16) LT, 24.9.04.
 - 17) AB SR, 2011, S. 1295.
 - 18) BO CN, 2013, p. 1517s.; BO CE, 2013, p. 953ss.
 - 19) Presse du 21.1.99; Lib., 20.4, 4.5 (sécurité), 10.11 et 19.11.99 (rapport de l'UCLAF-OLAF); LT, 8.12.99 (négociations).
 - 20) TA, 11.1.00.
 - 21) Communiqué de presse du DFAE/DFE, 26.10.05.
 - 22) Presse du 7.10.06.
 - 23) Presse du 4.4.07.
 - 24) Presse du 24.11.94; JdG, 25.11.94.
 - 25) BO CN, 1980, p. 1435; Bund, 296, 17.12.80.
 - 26) BO CN, 1980, p. 1435; Bund, 31.3. et 17.12.80; BaZ, 19.4.80; TLM, 25.4. et 17.4.80; NZZ, 10.5.80; 24 Heures, 22.8.80.
 - 27) NQ, 8.1.92; BaZ, 15.2.92; presse du 15.2.92.
 - 28) BO CN, 1993, p. 2588 s.; Presse du 25.6 au 30.6.93; Hebdo, 1.7.93.
 - 29) Presse du 1.7 au 9.7.93 et du 13.7.93; 24 Heures, 23.7.93 (interview de l'ambassadeur turc à Berne).
 - 30) Presse des 29.7, 30.7, 19.8, 20.8, 25.8 et 1.9.93; NZZ, BZ et TA, 26.8.93.
 - 31) Presse des 24.1, 25.1 et 26.1.94; NZZ, 27.1.94.
 - 32) Presse du 10.8.94; Bund et 24 Heures, 18.8.94.
 - 33) BaZ, 2.9.94; NQ, 1.9, 2.9 et 25.11.94.
 - 34) BZ, 23.8.94; NZZ, 5.7 et 24.12.94.
 - 35) Presse des 25.1, 26.1, 21.4 et 25.4 au 29.4.95.
 - 36) Presse des 28.7, 9.8, 22.8, 26.8 et 19.9.95; NQ, 31.7 et 23.8.95.
 - 37) Presse du 29.5.96.
 - 38) BO CN, 1996, p. 757.
 - 39) BO CN, 1996, p. 1673 ss.
 - 40) BO CN, 1996, p. 1671 ss.
 - 41) JdG, 3.10.96.
 - 42) BO CE, 1997, p. 335 s.
 - 43) BO CN, 1997, p. 2224 s.
 - 44) 24 Heures, 6.6.98 (réouverture); JdG, 12.2.98 (Commission); BO CE, 1998, p. 335 ss.
 - 45) Presse du 27.8.98; NZZ, 23.6.98.
 - 46) JdG, 3.2.98; 24 Heures, 3.9.98
 - 47) NZZ, 7.1.99.
 - 48) Presse du 6-8, 11et 13.1.99.
 - 49) NZZ, 15.4 et 12.10.99.
 - 50) LT, 4.11.99.
 - 51) LT, 29.11.99.
 - 52) 24h, 13.11 et 27.10.99; NZZ, 15.11.99; LT, 3.6 et 27.7.99; Lib., 16.11.99 et LT, 11.12.99.
 - 53) LT, 2.10.00; NZZ, 23.11.00
 - 54) LT, 19-20.2.01.67
 - 55) Presse du 4 au 12.5.01.62
 - 56) LT, 23.1.02.
 - 57) Presse du 5.3.02.
 - 58) 24h, 2.6.04.
 - 59) QJ, 10.6.06.
 - 60) Presse du 18.2.08; Lib., 22.2.08; TA et TG, 23.2.08; presse du 28.2.08; LT, 15.3.08; presse du 29.2.08; NZZ, 4.11.08.
 - 61) LT, 13.1.10.
 - 62) NZZ, 8.6.10.
 - 63) Medienmitteilung EDA vom 18.8.11; NZZ, 19.5. und 18.8.11.
 - 64) Communiqué du DFAE du 29.2.12.
 - 65) Communiqué du DFAE du 12.1. et 1.6.12; Communiqué du SECO du 6.5.12.
 - 66) Communiqué du DFAE du 5.11.13.
 - 67) FF, 2012, p. 1015, 3607; BO CE, 2012, p.139ss.; BO CN, 2012, p.465ss; FF, 2012, p. 8415ss., BO CE, 2012, p. 945ss.; BO CN, 2012, p. 1942.
 - 68) Communiqué du DFAE du 29.5. et 20.12.12.
 - 69) BO CN, 2013, p. 579ss.; BO CE, 2013, p. 431ss.; Communiqué du DFAE du 6.6.13; TG, 7.6.13
 - 70) Communiqué du DFAE du 9.10.13.
 - 71) BO CE, 2017, p. 852 ss.; BO CN, 2017, p. 1084 ss.
 - 72) BO CN, 2018, p. 470 ss.
 - 73) Medienmitteilung EDA vom 1.4.21; Medienmitteilung EDA vom 4.4.21; Medienmitteilung EDA vom 6.4.21; Medienmitteilung EDA vom 8.4.21; CdT, LT, Lib, 6.4.21
 - 74) Mo, 21.3965

- 75) AB NR, 2021, S. 1579 ff.
76) AB NR, 2021, S. 1255 ff.
77) Medienmitteilung EDA vom 21.4.22; Medienmitteilung EDA vom 14.4.22; Medienmitteilung EDA vom 18.4.22;
Medienmitteilung EDA vom 21.4.22; AZ, CdT, 19.4.22; NZZ, 20.4.22
78) BO CN, 1995, p. 2702 s.
79) Presse du 24.8.96.
80) NQ, 14.6.96; presse du 22.10.96.
81) LT, 22.5.99.
82) BO CN, 1995, p. 2699 s.
83) 24 Heures et NZZ, 6.5.96; JdG, 6.11.96.
84) Communiqué de presse du DDPS du 20.3.20
85) TG, 17.10.01.
86) BO CE, 2003, p. 498 s.; BO CN, 2003, p. 773 s.; Exp, 11.6.03.; FF, 2003, p. 3222 ss.
87) NZZ, 17.2.05
88) BO CN, 2005, Annexes IV, p. 282 s.; Bund et LT, 9.11.05.
89) BO CN, 2006, p. 663 ss.
90) BO CE, 2006, p.1166; BO CN, 2006, p.875
91) AB NR, 2014, S. 307 ff.; AB SR, 2014, S. 43 ff.; BBI, 2014, S. 1627 ff.; BBI, 2014, S. 3011 f.; Medienmitteilung VBS vom
12.2.14.pdf